

Eclairage public

Lors de la réunion du conseil municipal du 14 novembre 2014, les élus ont approuvé la proposition de Madame le Maire de mettre en place des coupures lumineuses nocturnes de 0h00 à 4h30.

Cette initiative va permettre de lutter contre la pollution lumineuse et devrait générer une économie de l'ordre de 40% sur les coûts d'éclairage public. D'autres communes de la CCPS (Bermerain, Sommaing/Ecaillon ...) ont déjà pris ce parti de réduire les durées d'éclairage public. Bien sûr, cette disposition n'ira peut être pas sans quelques désagréments. Les noctambules (que nous sommes tous à l'occasion) pourront éprouver quelques difficultés pour rejoindre leur maison ou leur véhicule en cas de retour après minuit. Il y aura donc un petit effort individuel à réaliser et nous comptons sur l'implication de la population.

Les collectivités qui ont expérimenté ce dispositif n'ont pas constaté d'évolution significative des problèmes de sécurité. La Gendarmerie Nationale explique, statistiques à l'appui, qu'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit n'entraîne pas une insécurité supplémentaire, rappelant au passage que plus des trois quarts des vols et agressions se passent de jour.

La commune a reçu l'aval des services du département en ce qui concerne la traversée automobile de Vendegies.